

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2024-07

En exercice 17

Présents 14

Votants 15

Date de la Convocation

8 janvier 2024

Date de l'affichage

8 janvier 2024

Objet de la délibération

Adhésions SICOPAL

Séance du 15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

et le quinze janvier,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Anthony LAINE (pouvoir à JL ROCHET).

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire expose que le SIVOS du Revermont par délibération en date du 20 avril 2023, le SIVOS de Pont de Poitte par délibération en date 11 avril 2023 et la commune de la Chailleuse par délibération en date 7 avril 2023, ont demandé leurs adhésions au SICOPAL.

Par délibération en date du 20 décembre 2023, le SICOPAL a accepté à l'unanimité les demandes d'adhésion du SIVOS du Revermont, du SIVOS de Pont de Poitte et de la commune de la Chailleuse

En tant que membre du SICOPAL, la commune doit se prononcer sur les admissions de ces nouveaux membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DONNE un avis favorable à ces demandes d'adhésions au SICOPAL.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 15/01/2024

POUR EXTRAIT CONFORME

La Maire, MONNET Brigitte

